

L'Ordre des médecins regroupe tous les médecins qui exercent leur activité professionnelle au Mali.

Il est créé un établissement public à caractère professionnel doté la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Ordre des Médecins du Mali. [Télécharger ici la Loi](#) (La présente Loi abroge la Loi 86-35/AN-RM du 12 avril 1986).